

1865
1939



16^e

LIEUTENANT-GOUVERNEUR

du 4 avril 1929 au 3 mai 1934



CENTRE DE QUÉBEC, ANQ

L'HONORABLE HENRY GEORGE CARROLL

DEVISE

*Sagax viarum
rerum tenax*

Habile à trouver la voie, opiniâtre à la tenir

Henry George Carroll naît à Kamouraska le 31 janvier 1865. Margaret Campbell, sa mère, presbytérienne d'origine écossaise, donna naissance à neuf enfants. Son père, Michael Burke Carroll, Irlandais catholique, fut postillon entre la Rivière-Ouelle et Lévis, puis secrétaire du juge André Taschereau à Kamouraska. À la mort de ce dernier en 1867, la famille Carroll devient propriétaire de la résidence du magistrat.

Carroll fait ses études classiques au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et son droit à l'Université Laval. C'est pourquoi d'aucuns diront de lui qu'il fut un « Canadien français de formation, de langue, de cœur et d'esprit ». Jeanne Taschereau-Dumais, sa petite-fille, se rappelle d'ailleurs qu'il ne parlait qu'en français avec sa famille, sauf avec ses frères et sœurs qui, eux, s'exprimaient davantage en anglais.

Le 5 juillet 1889, Carroll est admis au barreau et exerce sa profession à Québec en société avec Adélarde Turgeon, député provincial de Bellechasse, ministre et ensuite président du Conseil législatif. Créé conseiller en loi de la reine le 9 juin 1899, Carroll s'associe avec M^e Horace Cimon et exerce sa profession à Fraserville (Rivière-du-Loup) en qualité de représentant du procureur général.

En 1891, Alexis Dessaint, député fédéral de Kamouraska, meurt dans un accident de chemin de fer alors que John A. Macdonald s'appête à déclencher les élections. Adélarde Turgeon, député de Bellechasse, se rend dès lors chez sir Charles-Alphonse-Pantaléon Pelletier, chef des libéraux à Québec, et présente Carroll comme « le futur député de Kamouraska ». Sans même qu'il n'y ait de convention, il est choisi pour affronter Thomas Chapais, historien réputé et rédacteur du *Courrier*

du Canada, aux élections générales qui se tiendront le 5 mars 1891. Après une lutte ardente, mais courtoise, dit-on, le jeune avocat, âgé de seulement 26 ans, réussit à défaire par 95 voix le candidat conservateur. Peu d'événements, avouera-t-il plus tard, lui donneront plus de contentement que cette victoire.

Après avoir été réélu à la Chambre des communes en 1896 et en 1900, Carroll ne se heurte à aucune opposition à l'élection partielle du 28 février 1902, confirmant sa nomination de solliciteur général dans le Cabinet de sir Wilfrid Laurier; il succède alors à Charles Fitzpatrick. C'est sans trop d'enthousiasme qu'il accepte ce poste, mais il ne tient pas à décevoir Laurier à qui il voue une admiration sans bornes. Dans ses mémoires, Carroll écrira cependant qu'à cause de son jeune âge, il n'était pas pris au sérieux par ses pairs en tant que solliciteur général.



CENTRE DE QUÉBEC, ANQ

À SPENCER WOOD, LE TRÈS HONORABLE JAMES RAMSAY MACDONALD, PREMIER MINISTRE D'ANGLETERRE, EN COMPAGNIE DE SON EXCELLENCE HENRY GEORGE CARROLL, LE 24 OCTOBRE 1929.

Au cours d'un voyage à Londres, en 1904, Carroll informe le premier ministre qu'il quitte la politique en raison d'un problème de santé pulmonaire. Annonçant cette nouvelle, *Le Soleil* écrit que « ses amis intimes connaissaient depuis longtemps son désir d'abandonner la vie publique [et que] c'est à leur pressante sollicitation qu'il ne l'avait pas fait plus tôt ».

Son siège à Ottawa devient vacant le 28 janvier 1904 au moment où il est nommé juge à la Cour supérieure du Québec pour les districts de Gaspé et de Rimouski. À 39 ans, il est alors le plus jeune juge de la Cour supérieure au Canada. Puis, de 1908 à 1929, il occupera la fonction de juge suppléant à la Cour du banc du roi et, en l'absence du juge Jean Blanchet, il agira à titre de commissaire *ex officio* pour la révision et la refonte des statuts publics du Canada. Il sera également membre du Conseil de l'instruction publique en août 1906.

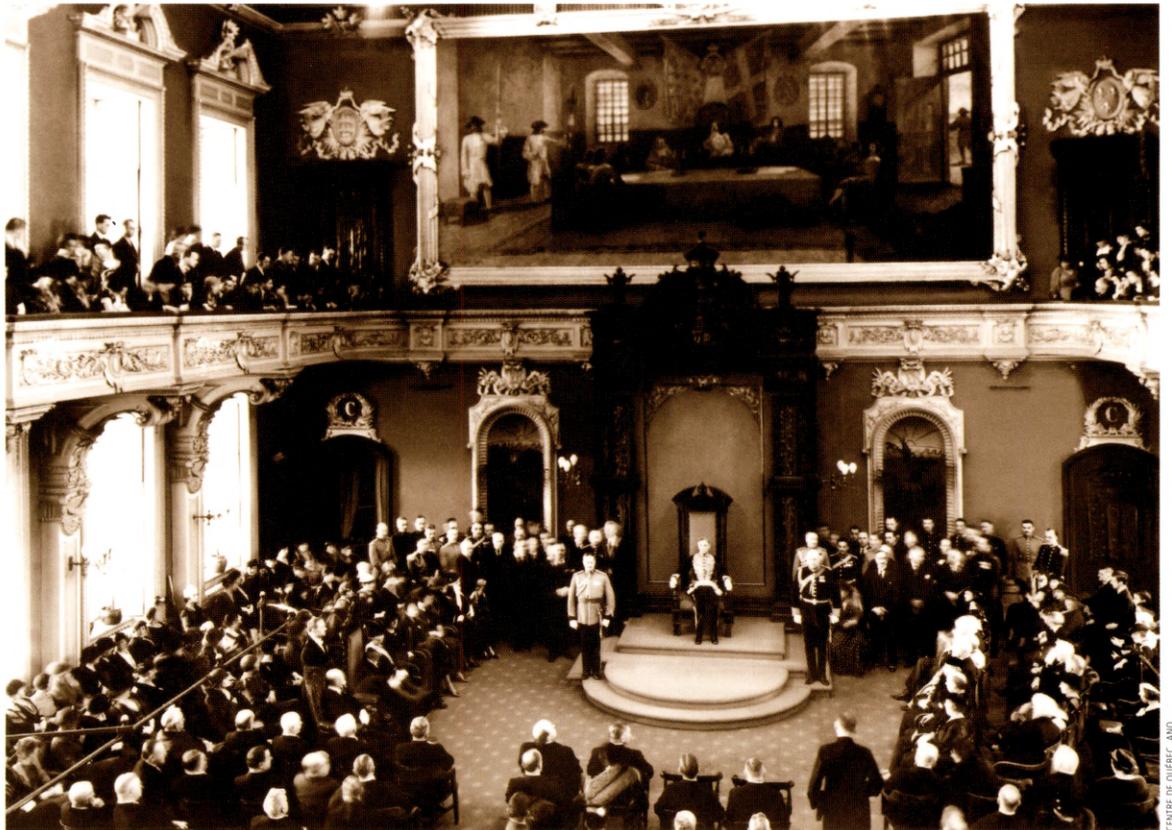
En 1912, Carroll est nommé président de la commission royale chargée des enquêtes sur le commerce des alcools au Québec. C'est à la suite du rapport qu'elle produit que le gouvernement de Louis-Alexandre Taschereau adopte en 1921 une loi qui constitue la Commission des liqueurs de la province de Québec (aujourd'hui la Société des alcools). Carroll est aussi invité par le gouvernement à devenir le vice-président de la commission, poste qu'il occupe de 1921 à 1929.

Après la mort inattendue du lieutenant-gouverneur Lomer Gouin, le nom de Carroll est évoqué comme celui d'un éventuel successeur. Quand on lui apprend la rumeur, il ne peut y croire: « Ah, non, pas moi! C'est Rodolphe Lemieux [député fédéral de Gaspé, ministre puis président de la Chambre des communes] qui va remplacer Gouin. » Le 2 avril, il apprend que c'est bel et bien lui qui a été choisi. « La position ne me tentait pas, écrira-t-il. Je n'avais pas le goût de me mettre de



CENTRE DE QUÉBEC, ANO

L'HONORABLE H. G. CARROLL PASSE LA GARDE EN REVUE LE 11 NOVEMBRE 1931.



CENTRE DE QUÉBEC, ANQ

À LA SALLE DU CONSEIL LÉGISLATIF, DERNIÈRE OUVERTURE DE SESSION PAR L'HONORABLE H. G. CARROLL, LE 9 JANVIER 1934.

nouveau au service du public, mais comme j'étais bien décidé à résigner mes fonctions de vice-président de la Commission des Liqueurs, j'ai cru que la porte s'ouvrait pour me faire faire cette démarche. À une heure, comme le téléphone était brisé, j'ai télégraphié [...] que j'acceptais avec plaisir. »

Le 4 avril 1929, Carroll devient officiellement lieutenant-gouverneur. Par respect pour la mémoire de Gouin, il réclame une cérémonie d'assermentation sans le moindre appareil et dans la plus stricte intimité. On rapporte dans les journaux que cet événement n'en fut pas moins très solennel et que, par son air extrêmement sympathique, le lieutenant-gouverneur gagna l'affection de toute l'assistance.

Le jour même, dans son premier discours du trône clôturant la session parlementaire, il dira notamment :

Nous sommes encore tous sous le coup de l'émotion profonde que nous a causée la mort subite de Sir Lomer Gouin. Notre province a perdu un de ses fils les plus distingués, et notre pays un de ses meilleurs serviteurs. [...] Au moment où je suis appelé à succéder à cet éminent homme d'État et à présider une prorogation des Chambres si tragiquement interrompue, je sens toute l'étendue de la perte qu'a subie notre province. Je m'efforcerai d'être constamment fidèle aux nobles traditions qu'ont si bien maintenues mes distingués prédécesseurs.

Il y a pourtant une tradition qui agace quelque peu Carroll : il n'apprécie guère de revêtir le costume d'apparat et le bicorne. Lorsque l'occasion s'y prête, il émet des réserves à mettre « son habit de singe », comme il le dit en privé pour amuser ses petits-enfants. Parfois, durant les cérémonies officielles à l'Assemblée législative, il porte plutôt le smoking, ce que la presse rapporte à tout coup. Ne sachant rien du fond de l'histoire, les journalistes croient que le lieutenant-gouverneur s'habille ainsi en raison de la modestie qu'on lui connaît déjà.

Le lieutenant-gouverneur prend son rôle très à cœur. À ce titre, Carroll croit fermement qu'il est de son devoir d'accueillir des invités à Spencer Wood autant que possible, quitte à « s'exempter d'accepter des invitations ailleurs ». En fonction jusqu'au 3 mai 1934, il a l'occasion de recevoir au nom de l'État québécois les personnalités les plus illustres de son époque telles que Winston Churchill et Eleanor Roosevelt, épouse du président américain.



SON EXCELLENCE HENRY GEORGE CARROLL ET LE PREMIER MINISTRE LOUIS-ALEXANDRE TASCHEREAU LORS DE LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DE L'EXPOSITION PROVINCIALE, LE 19 MAI 1930. LE LIEUTENANT-COLONEL DENIS-BENJAMIN PAPINEAU ET JOSEPH SAVARD LES ACCOMPAGNENT.



COLL. PRIVÉE FAMILLE TASCHEREAU-DUMAIS

LE 11 NOVEMBRE 1929, SON EXCELLENCE DURANT LA CÉRÉMONIE SOLENNELLE SE DÉROULANT AU PIED DU CÉNOTAPHE, SUR GRANDE ALLÉE, EN COMMÉMORATION DE LA SIGNATURE DE L'ARMISTICE. À GAUCHE DE SON EXCELLENCE, LES LIEUTENANTS-COLONELS D.-B. PAPINEAU ET J.-D. BROUSSEAU, ET À SA DROITE, LE BRIGADIER P.-S. BENOÎT, COMMANDANT DU DISTRICT MILITAIRE DE QUÉBEC, ET LE MAJOR MAURICE POPE. L'AIDE DE CAMP PAPINEAU TIENT LA COURONNE DE FLEURS QUE LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR VA DÉPOSER AU PIED DU MONUMENT POUR COMMÉMORER LA SIGNATURE DE L'ARMISTICE ET HONORER LA MÉMOIRE DES SOLDATS TOMBÉS AU CHAMP D'HONNEUR.



W. B. EDWARDS

Un événement vient perturber le lieutenant-gouverneur pendant son mandat. Aux élections générales de 1931, les libéraux font élire 79 députés et les conservateurs, 11. Ces derniers contestent la validité de l'élection de 63 députés libéraux pour cause d'irrégularité. Ils doivent, à cette fin, déposer un cautionnement de 63 000 \$ que Camillien Houde, chef du Parti conservateur, réussit à amasser. En Chambre, le gouvernement Taschereau réplique : Joseph Henry Dillon, ministre sans portefeuille, présente un projet de loi rendant plus difficile, voire impossible, la contestation massive d'élections. Cette loi, appelée communément « loi Dillon », oblige le pétitionnaire à prélever sur ses propres deniers le cautionnement de 1 000 \$ et, par surcroît, cette mesure s'applique rétroactivement aux

contestations en cours. Houde et 73 autres députés et candidats défaits adressent alors une requête au lieutenant-gouverneur pour lui demander de ne pas sanctionner ce projet de loi. À ce propos, Carroll écrira :

Je suis bien ennuyé au sujet de ce bill des contestations d'élections. Il est évident que le nom du lieutenant-gouverneur sera traîné dans les discussions, mais mon devoir est tout tracé, c'est de suivre l'avis de mes ministres qui ont la responsabilité, et de sanctionner ce bill. [...] Il est malheureux que la province de Québec soit la seule où des circonstances comme celle-là se présentent. Nous avons eu le coup d'État de Letellier, le coup d'État Angers [et] le refus du gouverneur Robitaille de laisser administrer la chose publique par le gouvernement Joly en refusant de signer des ordres en conseil. Nous ne voyons pas ça dans les provinces anglaises. À tout événement, je suis décidé de sanctionner ce bill à ma convenance.

Le 17 décembre 1931, la loi est sanctionnée par le lieutenant-gouverneur bien qu'il avoue, dans son journal personnel, trouver cette mesure mauvaise dans son principe.

C'est avec une certaine amertume que Carroll quitte la charge de lieutenant-gouverneur le 3 mai 1934. Il a, d'une part, trouvé difficile d'être à la tête de la province en ces temps de crise économique, car il savait que le faste entourant sa haute fonction pouvait parfois susciter l'envie chez les moins bien nantis. D'autre part, s'il a toujours accepté d'emblée que l'autorité du lieutenant-gouverneur soit de régner sans gouverner, il regrettait à tout le moins de ne pouvoir agir à titre de conseiller du Cabinet ministériel. Jamais, cependant, il n'eut le dessein de s'immiscer directement dans les affaires de la province.

Après son mandat, Carroll se retire dans sa maison de la Grande Allée à Québec pour y vivre au milieu de sa famille. Le 1^{er} juin 1891, il avait épousé, à Sainte-Agathe, Amazélie Boulanger, fille de Lazare Boulanger, marchand, et d'Anastasia Côté; le couple avait deux filles et six petits-enfants.



CENTRE DE QUÉBEC, ANO

SON EXCELLENCE ACCUEILLE LE PRINCE TAKAMATSU DU JAPON ET SON ÉPOUSE À LA GARE DU PALAIS, LE 28 AVRIL 1931.

Carroll emploie aussi ses loisirs à lire et à rédiger ses mémoires commencés depuis près de 20 ans. Il ne garde pendant ses années de retraite que le poste de vice-président de la Caisse d'économie de Notre-Dame de Québec.

Le 20 août 1939, après une longue maladie, Carroll s'éteint à l'âge de 74 ans et 6 mois. Il est inhumé dans le cimetière de Kamouraska trois jours plus tard. Un journaliste de *La Presse* écrira, pour honorer sa mémoire, « qu'il a su gagner l'estime de tous et que c'était une brillante intelligence, un esprit réaliste aussi ».

LA POLITIQUE AU QUÉBEC ET AU CANADA

PRÉSENCE TOPONYMIQUE

DU 4 AVRIL 1929 AU 3 MAI 1934

Avenue George-Carroll, à Sillery

10 juillet 1929

Camillien Houde est élu sans opposition au poste de chef du Parti conservateur du Québec.

24 octobre 1929

En visite à Québec, le premier ministre de la Grande-Bretagne, Ramsay MacDonald, est reçu par le lieutenant-gouverneur Carroll à sa résidence de Spencer Wood.

7 août 1930

Richard Bedford Bennett, du Parti conservateur, devient premier ministre du Canada.

24 août 1931

Réélection du Parti libéral de Louis-Alexandre Taschereau aux élections provinciales.

11 décembre 1931

La Grande-Bretagne confère au Canada et à ses autres dominions leur pleine souveraineté et leur personnalité internationale par le statut de Westminster.

7 novembre 1932

Au caucus du Parti conservateur tenu à Montréal, Maurice Duplessis est choisi comme chef de l'opposition.

18 novembre 1932

Décès de Narcisse Pérodeau, lieutenant-gouverneur du Québec de 1924 à 1928.

4 octobre 1933

Maurice Duplessis est élu chef du Parti conservateur du Québec.